



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 08/02/2022

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

N° 2022-15-02-008

L'an deux mille vingt deux, le quinze février à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Jean-Luc BOULAY, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE.

Etaient absents : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

Ayant Donné procuration : Stéphanie BILLET à Monsieur Thierry CHANTRAN et Louise GASTON à Monsieur Rémi MANGIN

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
ADHESION AU DISPOSITIF DE PAIEMENT DU CARBURANT - PETROCARTE

Madame la Présidente explique qu'à partir du 1^{er} février 2022, la station-service du Carrefour Market de Rieumes ne fonctionnera qu'en libre-service avec paiement par carte bleue 24/24. Afin que les collectivités et les entreprises puissent continuer à s'approvisionner en carburant, Carrefour Market a mis en place une carte de paiement, appelée 'Pétrocarte »

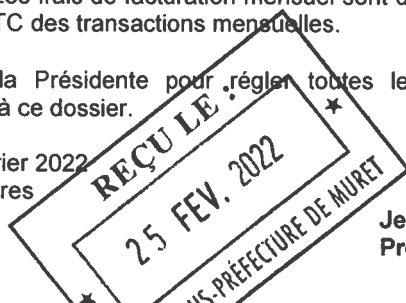
Les frais de facturation mensuel sont de 3.15 euros et une commission de 0.43 % est prise en sus sur le TTC des transactions mensuelles.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

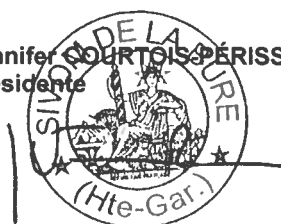
- **Valide** l'adhésion au dispositif de paiement du carburant mis en place à la station-service du Carrefour Market de Rieumes dénommé « PETROCARTE ».
- **Prend acte** que les Les frais de facturation mensuel sont de 3.15 euros et une commission de 0.43 % est prise en sus sur le TTC des transactions mensuelles.
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2022

Au registre suivent les signatures



Jennifer COURTOIS-PERISSÉ
Présidente



Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSE, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 23 février 2022 et de sa publication le 23 février 2022.

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET